## Annexe 3

## **EXPRESSIONS, ABRÉVIATIONS ET TERMES COURANTS**

(Les renseignements qui suivent se révéleront utiles au lecteur, mais n'ont aucune valeur légale.)

Déplacements terrestres seulement

a.a.r. ou A/R Tous risques – assurance maritime (against all risks).

A/C Compte courant (account current).

a/c ou acct. Voir C<sup>te</sup>.

A/D Délais non respectés.

Ad valorem Proportionnel à la valeur.

Affréter Prendre un navire en location pour son propre usage

ou celui d'un client, en vue d'un seul déplacement (affrétage de voyage) ou pour une période donnée (af-

frétage à temps).

Allège Chaland ou péniche.

a meta Expression italienne signifiant que les profits et pertes

sont partagés en deux parts égales de 50 p. cent.

a/s Aux soins de.

A.T. Termes américains.

Avarie Perte ou dommages partiels.

Avarie particulière Perte partielle due aux dangers de la mer, à distinguer

de l'avarie commune.

Avarie sans

pourcentage Expression signifiant que l'indemnisation pour pertes

partielles n'est pas assujettie au versement d'une

franchise ou au calcul d'un pourcentage.

Avarie commune Perte due au sacrifice délibéré de la totalité ou d'une

partie de la cargaison ou à l'engagement de frais pour sauver le navire et la cargaison d'un danger commun (voir Jet à la mer). Ces pertes ou déboursés sont habituellement partagés entre les parties intéressées selon

la valeur de leur intérêt.

Baraterie Faute commise dans l'exercice de ses fonctions par le

capitaine ou l'équipage d'un navire et entraînant la

perte ou l'endommagement de la cargaison.